



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME DU MONT-LOUIS
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

PROMULGATION DU RÈGLEMENT # 276-2018

AVIS PUBLIC

EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,

SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ QUE:

Le règlement # 276-2018 ayant pour but d'ADOPTER LE BUDGET DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2018, FIXER LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE, DES TAUX DE TARIFICATION DES SERVICES ET TAUX D'INTÉRÊTS a été adopté lors de la séance extraordinaire du 8 janvier 2018.

DONNÉ A MONT-LOUIS, P.Q., ce 15^e jour de janvier 2018.

Suzanne Roy, secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée résidant à Mont-Louis, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 15e jour de janvier 2018, entre 10 :00 et 16.30 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat 15e jour de janvier 2018..

Suzanne Roy, secrétaire-trésorière